Commune de Criel sur Mer

Délibération n° 2026.09.15-02
Conventionnement avec ENEDIS
Implantation poste électrique et enfouissement câble haute tension sur parcelles communales

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 076-217601921-20260915-2026091502DEL-DE

Séance du :
15 septembre 2026
Date de la convocation :
9 septembre 2026
Date d'affichage :
9 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le quinze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS, Marie-Christophe PETOLAS, Jérome TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Nadège DESJEUX), Maurice PETIT (pouvoir donné Martine TOUZAIN), Brigitte LEBORGNE (pouvoir donné à Patrick LAMY), Laurent DEHAYNIN (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Maxime DIET (pouvoir donné à Elodie DECOSTER).

Madame Nadège Desjeux a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ENEDIS a planifié des travaux de modernisation d'une partie de son réseau de distribution sur la commune de Criel sur Mer, en concomitance avec les travaux du RTE pour le passage de la nouvelle ligne Haute Tension, 2 fois 400 000 Volts, reliant Amiens et Petit-Caux.

Il s'agit d'enfouir les lignes aériennes haute tension, depuis le secteur des Marais, en passant par la rue des Jardins, et ce jusqu'au chemin de la Cavée, et d'implanter un poste de distribution sur la parcelle G376, propriété communale.

Ces travaux vont permettre de sécuriser le réseau et d'améliorer la qualité et la continuité de la distribution électrique. Ce secteur est régulièrement concerné par des coupures électriques, notamment lors d'épisodes d'intempéries.

Considérant la demande d'ENEDIS de conventionner pour la pose d'une armoire de coupure électrique, et de câbles souterrains haute tension,

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- de mettre à disposition d'ENEDIS : 15 m² de la propriété communale cadastrée G376, située route de Touffreville, pour l'implantation d'un poste de transformation ; ainsi qu'une bande de 3 mètres de large autour des canalisations souterraines qui vont être réalisées sur une longueur totale d'environ 1 298 mètres (Parcelles : AI 260, ZD0036, ZS0052, ZS0053, ZS0086, ZS0106) ;
- d'autoriser la société à pénétrer sur ces parcelles afin d'entretenir ces espaces et ses ouvrages durant la durée de vie des installations :
- d'autoriser le Maire a signé les conventions afférentes à ce projet et tout pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Nadège DESJEUX

À Criel sur Mer, le 15 septembre 2026
Le Maire
Eric PRUVOST

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.